

RELEVÉ DE DECISION – COREPS Île-de-France
Groupe de travail 2024 « Travail et conditions de travail »
Réunion méthodologique du jeudi 25 avril 2024

Sur les participants au groupe de travail

1. Yannick GUILLO (AMRF)
2. Harald BALLIÉ (SPIAC-CGT)
3. Joachim SALINGER (SFA-CGT)
4. Karine HUET (SNAM-CGT)
5. Panchika VELEZ (SNMS-CGT)
6. Thierry BORDAS D'ARMOR (UNSA)
7. Sophie HAZEBROUCK (EKHOSCENES)
8. Julie BERDUCQ-BOUSQUET (SYNAVI - FSICPA)
9. Loredana RONCA (SYNAVI - FSICPA)
10. Wally Valerina BAJEUX (La Scène Indépendante)
11. Olivier MICHEL (PROFEDIM)
12. Héléna PICHON (PROFEDIM)
13. Annette VARINOT (SNSP)
14. Lucie CHATAIGNER (SNSP)
15. Yohann CHANRION (SNSP)
16. François BEN AÏM (SYNDEAC)
17. Laura OBLED (CRIDF)
18. Isabelle GUENNEAU (DRIETS-IDF)
19. Claire GUILLEMAIN (CABINET POLITISMOS)
20. Didier CORMIER (DRAC IDF)
21. Stéphane ESNAULT (DRAC IDF)
22. Séverine MAGRY (DRAC IDF)
23. Claudine PEREZ-GOUDARD (DRAC IDF)
24. Daphné ALAS LUQUETAS (DRAC IDF)
25. Isabelle RISBOURG (DRAC IDF)
26. Thibaut LOSSON (DRAC IDF)
27. Bénédicte BOISBOUVIER (DRAC IDF)
28. Bineta JOHN (DRAC IDF)
29. Franck DARRAS (DRAC IDF)

Sur le contenu des discussions

La réunion est animée par Claire GUILLEMAIN, cabinet POLITISMOS, missionnée par la DRAC Ile-de-France pour coordonner le COREPS et ses groupes de travail.

Ce groupe de travail portant sur le **travail et les conditions de travail** a été décidé lors du COPIL du COREPS qui s'est réuni le 21 mars dernier et coprésidé par Laurent ROTURIER, Directeur

régional des affaires culturelles d'Île-de-France, et par Florence PORTELLI, Vice-Présidente du Conseil Régional.

Ce groupe de travail a vocation à se réunir trois fois dans l'année.

Cette réunion introductive a pour objectif de fixer les priorités du groupe de travail, les sujets qui seront à traités ainsi que les personnes à inviter le cas échéant.

Un support de présentation sera transmis à tous les participants (PPT de présentation du COREPS).

Il est prévu la création d'un espace de partage sur Teams pour l'ensemble des membres de ce groupe.

Plusieurs organisations professionnelles ont adressé avant la réunion des propositions de sujets (ces contributions seront dans l'espace partagé avec l'accord des organisations contributrices)

La FSICPA propose deux axes :

- Les espaces de travail pour les professionnels du spectacle (artistes et personnels administratifs).
- Evolution du rapport au travail dans le secteur du spectacle et impact des évolutions technologiques, sociologiques, etc. sur les métiers.

La Scène indépendante priorise :

- La lutte contre le travail illégal (ce sujet a été pris en charge par le groupe de travail sur l'emploi, la formation et l'observation de l'emploi).
- La situation économique (inflation, coupes budgétaires) qui dégrade fortement les conditions de travail (diminution des représentations, du nombre d'artistes sur le plateau).

Le SNSP identifie :

- Questions financières qui impactent les conditions de travail (demande d'indexation des subventions sur l'inflation puisque ces subventions sont corrélées aux salaires)
- Questions sur les VHSS

Concernant la lutte contre le travail illégal, il est rappelé que ce sujet est traité dans le cadre du groupe de travail n°1 (emploi, formation et observation de l'emploi).

Concernant le sujet sur les espaces de travail : Le SNMS-CGT abonde sur la question des espaces de travail et notamment le manque de lieu de résidence

Concernant la prévention des VHSS : la DRAC Île-de-France rappelle que désormais les subventions accordées aux entreprises du secteur culturel sont conditionnées à la mise en place de formations et d'actions de prévention dans le domaine des VHSS.

Concernant les rémunérations : plusieurs organisations rejoignent le SNSP pour évoquer la souffrance des salariés du secteur aujourd'hui concernant des rémunérations bien en deçà des investissements fournis. Par ailleurs le secteur est confronté à une baisse importante d'attractivité. PROFEDIM souhaiterait avoir des données sur les rémunérations du secteur qui

sont aujourd'hui 30% plus basses que dans d'autres secteurs. Par ailleurs, le secteur a encore peu travaillé sur les questions de QVCT (par exemple, mise en place de la semaine de 4 jours).

Le SNMS-CGT souhaite également traiter la question de l'emploi des séniors (on soutient aujourd'hui beaucoup l'aide à l'émergence).

PROFEDIM souhaite aborder la question de l'inclusivité au sens large (accueil de la diversité dans ce secteur et lutte contre toute forme de discrimination).

Le SFA-CGT souhaite aborder, au-delà des questions évoquées, celles de la transition numérique (en particulier l'essor de l'IA générative qui impacte fortement certains métiers de la voix), la transition écologique. Il souhaite également aborder la question des mobilités pour tous les salariés (permanents et intermittents) et notamment les mobilités durables. Enfin, il évoque la question de la santé des intermittents qui aujourd'hui ne se mettent pas en arrêt de travail. L'invitation de la CPAM pourrait être intéressante.

Le SYNDEAC évoque la crise de la diffusion qui va impacter fortement l'emploi et avoir, de fait, des conséquences importantes sur la santé psychique des salariés (ou de ceux qui seront justement privés d'emploi). Il rappelle que les niveaux de rémunération des intermittents n'ont absolument pas augmenté depuis plusieurs années avec des conditions sociales qui deviennent extrêmement précaires et fragilisantes.

Le SNAM-CGT évoque (concernant les lieux de travail), la difficulté des musiciens à trouver des espaces de travail pour entretenir son niveau (où "faire ses gammes" quand on est en dehors d'un contrat de travail). Le SNAM-CGT partage également la nécessité de travailler sur les questions d'inclusion et sur celles de la mobilité.

Représentants des employeurs ou des salariés, producteurs ou diffuseurs font le même constat d'une difficulté inédite à accompagner la contraction du secteur, la diminution du nombre de productions, et tous les impacts psychologiques qui en découlent.

La DRIEETS Île-de-France propose que sur le sujet de la prévention des RPS, le groupe de travail puisse accueillir d'une part l'ARACT (Agence régionale pour l'Amélioration des Conditions de travail) mais également l'AFDAS pour présenter tous les outils d'accompagnement RH mis à disposition des professionnels. Claire Guillemain propose également de présenter les facteurs de RPS et notamment ceux auxquels les professionnels de ce secteur sont exposés. Thalie Santé peut également participer à ces échanges ainsi que la CRAMIF et la CPAM comme l'évoquait le SFA-CGT.

Le Conseil Régional peut proposer de présenter la manière dont la Région travail avec le CNC pour conditionner les aides dans le cadre de la prévention des VHSS.

Sur l'arbitrage effectué par le groupe de travail

Pour synthétiser tous ces sujets, il est proposé de travailler prioritairement l'année 2024 :

1. Aux questions liées aux **espaces de travail**.
2. A la **prévention des VHSS**.

3. A l'impact des RPS sur les conditions de travail, sur son organisation, sur l'attractivité du secteur et à la QVCT (qualité de vie et condition de travail).

Sur les attendus pour le prochain groupe de travail

Pour la prochaine réunion (2e quinzaine de juin) :

- Une première partie de la réunion (1h30) sera consacrée aux RPS (invitation de l'ARACT, Thalie Santé).
- Une deuxième partie de la réunion (1h à 1h30) portera sur la réflexion sur les espaces de travail en Ile-de-France et le recensement des sources existantes.

Relevé de décisions :

- Claire Guillemain met en place un espace numérique partagé sur Teams.
- Les membres font remonter à l'adresse coreps@culture.gouv.fr les demandes plus précises d'observation et les ressources à leur disposition (qui seront centralisées par les services de la DRAC).
- La DRAC sollicite les interlocuteurs extérieurs et fixe les dates de réunion très rapidement pour que tous les membres disposent d'un calendrier.